

Bourses et  
subventions

La recherche

Partenariat

Le FRQSC

Éthique

Espace presse

Accès portails



Accueil / Bourses et subventions / Règles des concours antérieurs

## AUDACE - concours automne 2018

< Retourner aux résultats



Imprimer



Partager

### En résumé

Année de concours :	2019-2020
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	19 septembre 2018, 16h
Date limite (demande) :	12 décembre 2018, 16h
Montant :	Maximum 100 000 \$ pour une durée de 12 mois, pour une utilisation sur 24 mois
Durée du financement :	1 an
Annnonce des résultats :	Avril 2019

Remplir une demande >

### Avez-vous des questions?

**Sophie Gauthier-Clerc**  
Responsable de programmes - Défis de société et maillages intersectoriels  
**Courriel** : [audace](mailto:audace)  
418 643-7582, poste 3255

### Boîte à outils

#### À consulter

Formulaire pour information - Lettre d'intention



Octrois du concours 2017



Résumés des projets financés au concours 2017



Retour sur le pilote 2017



#### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Règles générales communes



Conduite responsable en recherche



**NOTE IMPORTANTE** : Le formulaire électronique est disponible dans le **Portfolio électronique du FRQ**. Votre compte Portfolio FRQnet est unique pour les trois Fonds de recherche. Pour avoir accès au formulaire, vous devrez choisir la section Société et culture (Fonds gestionnaire). Le formulaire est disponible sous Concours disponibles, Programme : Subventions de recherche.

| FRQ | Audace : un programme de recherche pour penser autrement

## NOTES

Le présent programme fait référence aux **Règles générales communes (RGC)**. Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation des FRQ. Seules les conditions particulières s'appliquant au

programme AUDACE sont indiquées dans ce document et prévalent sur les [RGC](#).

Version mise à jour le 29 juin 2018 sous réserve de l'approbation par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.



Règles du programme [PDF](#) (pour impression)

1. **CONTEXTE**
2. **OBJECTIFS DU PROGRAMME**
3. **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**
4. **PRÉSENTATION DE LA LETTRE D'INTENTION**
5. **PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**
6. **ÉVALUATION DES DEMANDES**
7. **DATES IMPORTANTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS**
8. **DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE**
9. **SUVIS ET REDDITION DE COMPTES**
10. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

## 1. CONTEXTE

Convaincus qu'une démarche intersectorielle permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, d'inaugurer des cadres conceptuels inédits, de jeter un regard neuf sur des phénomènes complexes et d'apporter des solutions innovantes à des enjeux multidimensionnels, les Fonds de recherche du Québec invitent les chercheurs de tous les secteurs (sciences naturelles et génie, sciences de la santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres) à se mobiliser pour répondre aux grands défis auxquels fait face la société québécoise, en les éclairant au prisme d'une approche véritablement conjointe, coconstruite, intégrée.

Le programme AUDACE s'inscrit donc dans un contexte où des efforts importants ont été déployés au cours des cinq dernières années par le Scientifique en chef du Québec en vue de favoriser la recherche intersectorielle par le biais de forums d'orientation, de consultations périodiques auprès des acteurs issus de la recherche et des milieux publics, privés, politiques et artistiques, ainsi que par la mise sur pied d'un vaste chantier de réflexion sur la créativité et l'intersectorialité.

Le programme AUDACE a été en 2017 le premier né d'une programmation de la Direction des défis de société et des maillages intersectoriels (DSMI) misant sur les maillages intersectoriels et sur les avancées que peuvent générer les croisements de savoirs, d'approches et de cultures scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée des programmes Appui à la recherche innovante et Appui aux projets novateurs – successivement inscrits dans la programmation du FRQSC entre 2002 et 2013 –, deux offres de financement qui invitaient déjà la communauté des SSHAL à proposer des projets atypiques, sortant des sentiers battus et innovants. C'est en tirant les leçons des expériences menées dans le cadre de ces programmes que les trois Fonds de recherche s'engagent résolument, avec AUDACE, à soutenir des initiatives intersectorielles à vocation exploratoire et qui ont le potentiel de transformer radicalement la recherche et la création.

Par ce programme, les FRQ ambitionnent aussi de redonner au Québec une place de choix dans la mouvance internationale d'offres de financement de type Haut risque/Haut rendement (pour reprendre la formulation anglaise originale de High-Risk/High-Reward). AUDACE vise en effet à fournir aux chercheurs issus des trois grands secteurs couverts par les Fonds les conditions propices au démarrage de projets comportant des risques élevés mais à fort potentiel d'impacts scientifiques, sociaux, économiques, technologiques, culturels, esthétiques, etc. Plus précisément, les chercheurs du Québec sont invités à soumettre des propositions qui :

- s'inscrivent dans une démarche **intersectorielle** – au sens où ils impliquent une collaboration entre des chercheurs d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds;
- prennent le **risque** de se placer en **rupture** avec les cadres et schèmes de pensées établis;
- sont susceptibles de produire des savoirs radicalement **innovants** et à **fort potentiel de retombées**.

Forts du succès du pilote en 2017, les FRQ présentent cette année un nouveau concours pour le programme AUDACE qui devient permanent pour la Direction DSMI avec un appel à projets annuel. À noter que des modifications ont été apportées au concours par rapport au pilote de l'année dernière avec notamment la présentation obligatoire d'une lettre d'intention avant de soumettre une demande sur invitation. Tous les détails sont présentés dans les sections qui suivent.



## 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

## 2.1. Objectif général

En mettant en œuvre ce programme, les FRQ souhaitent soutenir des recherches audacieuses en rupture avec les approches traditionnelles. L'audace désigne ici la capacité des chercheurs et du projet qu'ils portent d'aller **au-delà des acquis balisant leurs cultures scientifiques et champs de recherche respectifs** : théories, pratiques, hypothèses, méthodes voire modes de pensée. Les FRQ souhaitent aussi encourager des propositions de recherche innovantes à fort potentiel de transformation et porteuses de retombées considérables, quelle qu'en soit la nature (scientifiques, sociales, économiques, technologiques, culturelles, esthétiques...).

## 2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, par ce programme, les FRQ visent ici à :

- favoriser les maillages intersectoriels en finançant des projets de recherche se situant à la croisée des disciplines et des secteurs;
- rendre possible le financement de projets considérés risqués en raison de l'audace dont ils font preuve et qui, parce qu'intersectoriels, ne trouveraient pas leur place dans les programmes réguliers de financement proposés par chacun des trois Fonds de recherche.

Par « maillage intersectoriel », les FRQ renvoient à une démarche de recherche et de collaboration qui, en vue de placer des enjeux de recherche communs ou partagés sous un éclairage nouveau, réunit sur un même objet, méthode ou question de recherche des chercheurs de champs disciplinaires ou de pratiques de recherche ressortissant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds. On parle ici de dépasser la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs (voire l'instrumentalisation d'une discipline ou d'un secteur par l'autre) pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. **Dans une perspective intersectorielle, disciplines et secteurs s'engagent résolument dans une « approche de recherche » conjointe, co-créée, dont le mode d'opération se situe en-dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances.**



# 3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

## 3.1 Admissibilité du responsable

La personne responsable d'une demande doit répondre à l'un des statuts suivants :

- chercheur ou chercheuse universitaire;
- chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire;
- chercheur ou chercheuse de collège.

Elle doit aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les **RGC**  ou être membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collège peut également occuper un poste régulier de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.

Une personne répondant au statut de chercheur retraité peut prétendre au statut de chercheur principal et donc responsable de la demande, s'il peut prouver qu'il est encore actif en recherche (publications, subventions, supervision des étudiants, etc.). Pour le chercheur retraité, une lettre de l'établissement universitaire qui indique que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaires à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il ou elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et des étudiantes.

Les chercheurs ou chercheuses se prévalant du statut de chercheur ou chercheuse universitaire, chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire mais occupant un poste ne menant pas à la permanence (exemple : sous octroi) doivent joindre via la section « Autres documents » du formulaire, un document attestant qu'ils conserveront ce statut pour la durée de la subvention.

## 3.2 Composition de l'équipe

Pour être admissible, un projet devra être porté par au moins deux personnes provenant d'au moins deux secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies – Santé – Société et culture) et répondant aux statuts de :

- chercheur ou chercheuse universitaire;
- chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire;
- chercheur ou chercheuse de collège.

Pourront s'adjoindre, à titre de cochercheurs, des personnes répondant à ces mêmes statuts, ainsi qu'à celui d'autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste (**RGC** , Définition des statuts et rôles). À noter que dans le cadre de ce programme, les « Autres chercheurs ou chercheuses » admissibles sont ceux et celles qui : œuvrent dans les milieux gouvernementaux ou industriels québécois; ou sont membres du corps professoral d'une université québécoise, mais ne font pas partie de son personnel régulier; ou encore détiennent un statut de chercheur ou chercheuse dans un établissement non reconnu par les FRQ pour gérer du financement mais disposant d'une

affiliation universitaire.

Finalement, l'équipe de recherche peut aussi s'adjoindre des collaborateurs répondant aux mêmes statuts que les cochercheurs ou les cochercheuses. Les stagiaires postdoctoraux peuvent à ce titre contribuer au projet comme collaborateurs. Par contre, les professionnels de recherche ne sont pas éligibles à être collaborateurs.

### 3.3 Participation à plus d'un projet

Un chercheur principal ne peut être responsable que d'une seule demande de financement déposée ou subvention octroyée dans le cadre de ce programme.

Un co-chercheur peut faire partie de l'équipe de plusieurs projets déposés ou financés dans le cadre de ce programme. Néanmoins, la pertinence ainsi que la faisabilité de ce type de participation multiple seront soumises à évaluation (exemple : temps consacré à la recherche pour chaque projet).



## 4. PRÉSENTATION DE LA LETTRE D'INTENTION

Une lettre d'intention doit désormais être soumise au concours par les candidats. Elle représente une pré-demande qui sera évaluée par un comité de pertinence au regard des objectifs (section 2) et des critères du programme (section 6.1). À l'issue de cette évaluation de pertinence, les équipes qui auront présenté les demandes les plus pertinentes seront invitées à soumettre une demande complète.

### 4.1 Formulaire électronique

Le chercheur principal doit compléter le formulaire de la lettre d'intention dans son **portfolio électronique** [FRQSC](#). Il doit au préalable avoir créé son compte utilisateur du système FRQnet à partir du **site Web du Fonds** [FRQSC](#), si ce n'est déjà fait. Toute personne qui détient un numéro d'identification personnel (NIP) a un accès direct à son compte FRQnet et doit tenir à jour son profil à partir de son **Portfolio électronique** [FRQSC](#).

Au stade de la lettre d'intention, le cocandidat ou la cocandidate, ou les deux cocandidats ou cocandidates, devront obligatoirement répondre aux statuts suivants :

- chercheur ou chercheuse universitaire;
- chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire;
- chercheur ou chercheuse de collège.

Aucun document joint au formulaire de la lettre d'intention et non exigé par les règles du concours ne sera soumis au comité d'évaluation de pertinence. Les éléments absents du dossier de candidature ne sont pas demandés aux requérants par les Fonds. Aucun document transmis après la date limite de soumission des lettres d'intention n'est considéré.

Tel qu'indiqué dans les **RGC** [FRQSC](#), le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

Seuls les formulaires complétés et transmis électroniquement sont acceptés.

### 4.2 Documents à joindre au formulaire

Le chercheur principal qui soumettra le formulaire de la lettre d'intention devra y joindre les documents obligatoires suivants :

- un texte de maximum trois pages en format .PDF incluant :
  - la description du projet à la lumière des objectifs du programme (voir section 2) et des critères d'évaluation du concours (voir section 6.1);
  - un paragraphe décrivant le processus de co-construction qui a conduit l'équipe à soumettre la lettre d'intention;
  - un paragraphe qui décrit la démarche menant à la réalisation du projet et la contribution de chaque membre de l'équipe dans ce processus.
- pour le chercheur principal et un ou maximum deux cochercheurs tous issus de secteurs différents, un CV abrégé d'un maximum de 2 pages qui résume dans cet ordre :
  - la formation académique et/ou professionnelle;
  - le cheminement scientifique ou professionnel;
  - les expertises et réalisations pertinentes en lien avec le projet.
- une annexe de maximum 3 pages pour des figures et des tableaux.



## 5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été favorablement évaluées par un comité de pertinence seront invités à présenter une demande. Pour se faire, une lettre leur sera transmise par courriel pour les inviter à compléter un formulaire électronique de demande et à y joindre les documents demandés.

Une demande ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation est déclarée non recevable par les Fonds.

Une fois la demande transmise dans le **portfolio électronique** du chercheur principal qui aura préalablement soumis la lettre d'intention, les éléments absents du dossier ne sont pas demandés aux requérants par les Fonds. Aucun document transmis après la date de clôture du concours n'est considéré.

### 5.1 Formulaires électroniques

Les équipes invitées par les Fonds à soumettre une demande au terme de l'évaluation de pertinence de leur lettre d'intention et désirant présenter une demande doivent compléter le formulaire électronique qui sera rendu disponible dans le **Portfolio électronique** du FRQSC du chercheur principal qui avait soumis la lettre d'intention.

Tel qu'indiqué dans les **RGC**, le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

Seuls les formulaires complétés et transmis électroniquement sont acceptés.

Aucun document joint au dossier de demande et non exigé ne sera soumis au comité d'évaluation. Les éléments absents du dossier ne sont pas demandés aux requérants. Aucun document transmis après la date de clôture du concours n'est considéré.

### 5.2 Documents à joindre

Le chercheur principal qui soumettra le formulaire de la demande devra y joindre les documents obligatoires suivants :

- Un texte de maximum trois pages décrivant le projet à la lumière des objectifs (voir section 2) et des critères d'évaluation du concours (voir section 6.1). La description du projet devra également inclure les paragraphes suivants :
  - un paragraphe décrivant le processus de co-construction qui a conduit l'équipe à soumettre la lettre d'intention;
  - un paragraphe qui décrit la démarche menant à la réalisation du projet et la contribution de chaque membre de l'équipe dans ce processus.
- Chaque membre de l'équipe doit fournir un CV abrégé d'un maximum de 2 pages qui résume dans cet ordre :
  - sa formation académique et/ou professionnelle;
  - son cheminement scientifique ou professionnel;
  - son expertise et ses réalisations pertinentes en lien avec le projet.
- Une annexe de maximum 3 pages pour des figures et des tableaux.
- Deux pages maximum de justifications budgétaires.
- S'il y a lieu, les justifications éthiques d'une page maximum pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou animaux.
- S'il y a lieu, les chercheurs ou les chercheuses retraité(es) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire qui indique que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaires à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il ou elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et des étudiantes.
- S'il y a lieu, les chercheurs ou les chercheuses se prévalant du statut de chercheur ou chercheuse universitaire, chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire mais occupant un poste ne menant pas à la permanence (exemple : sous octroi) doivent fournir un document attestant qu'ils conserveront ce statut pour la durée de la subvention.

Un document complémentaire et facultatif décrivant le projet ou les personnes qui le portent peut être joint au formulaire. Le choix de son contenu est laissé libre aux demandeurs. Les supports suivants sont acceptés :

- un texte d'un maximum de 3500 caractères espaces compris et incluant les caractères compris dans tout élément introduit sous forme d'image;
- une vidéo ou un enregistrement audio, dont la durée ne doit pas dépasser 3 minutes (180 secondes) maximum;
- une présentation PowerPoint d'un maximum de 10 diapositives, présentée sous forme d'une vidéo d'une durée de 3 minutes (180 secondes) maximum.

Les documents d'accompagnement numériques (vidéo entre 500 et 1024 Mo ou PowerPoint) doivent être acheminés au Fonds via l'adresse web suivante :

<https://cloud.frq.gouv.qc.ca/u/d/17d7823f54cc4c6995e8/>

Ils doivent être identifiés comme suit : NOM DU DEMANDEUR-NUMÉRO DE DEMANDE.

**ATTENTION : Les candidats sont invités à ne transmettre qu'une seule fois leur document d'accompagnement, dans sa version finale. En cas de double transmission résultant d'une erreur de manipulation, la version la plus récente sera considérée pour l'évaluation.**

### 5.3. Fréquence du concours

Le concours est offert annuellement.



## 6. ÉVALUATION DES DEMANDES

### 6.1 Critères d'évaluation

En lien avec les objectifs du programme, les demandes sont évaluées selon trois grands critères :

#### Niveau d'intégration intersectorielle (35 points)

Concrètement, un maillage intersectoriel en recherche – qui ne peut se réduire à une approche simplement collaborative – prend forme dans :

- la conception et le développement conjoints, au sein du projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentants des différents secteurs;
- le développement d'une méthodologie innovante, adaptée à chaque problématique et intégrant des approches de chaque secteur représenté au sein du projet;
- la composition des équipes : des chercheurs d'au moins deux secteurs doivent porter le projet.

#### Potentiel de rupture innovante (45 points)

Par rupture innovante, les FRQ entendent un dépassement significatif des fondements, savoirs et pratiques qui régissent un champ de recherche, ou des approches et méthodes qui président communément à l'étude d'un objet. Le potentiel de rupture innovante d'un projet tient à sa capacité, notamment grâce à sa visée intersectorielle, de sortir de la zone du connu, de rompre avec les cadres et standards dont il hérite en vue de produire des savoirs radicalement neufs (théoriques, épistémologiques, méthodologiques, esthétiques ou technologiques) qui transformeront le champ de recherche visé. Il revient aux demandeurs de démontrer que les percées anticipées du projet présentent un réel potentiel disruptif.

#### Portée des retombées anticipées (20 points)

La notion de « retombées » est ici entendue au sens de « livrable », dans son acception la plus large. Les retombées potentielles dans le cadre de ce programme, qui doivent bénéficier à la société québécoise, peuvent en effet se présenter comme scientifiques, sociales, économiques, technologiques, culturelles, esthétiques...

Dans tous les cas, les impacts du projet, tels que pressentis, doivent s'imposer comme considérables en cas de succès.

Enfin, les prévisions budgétaires sont analysées par le comité, qui en vérifie la cohérence avec le projet soumis.

### 6.2 Processus d'évaluation de la demande

Tel qu'indiqué à la section 4 des [RGC](#), les Fonds reçoivent les demandes d'aide financière, en évaluent l'admissibilité et en confient l'évaluation scientifique à un comité dont les membres sont reconnus pour leurs compétences, expertises et réalisations en lien avec les objectifs du programme et les demandes déposées. Néanmoins, les profils des évaluateurs agissant dans ce type de programme étant très diversifiés, les demandeurs sont invités, dans les documents soumis pour évaluation, à présenter leur projet de manière à en faciliter la compréhension dans un contexte multidisciplinaire.

Le processus d'évaluation des projets en tant que tel se déroule en deux phases :

- Phase 1 : analyse de la demande par le comité scientifique international;
- Phase 2 : entrevue avec les responsables des projets retenus en phase 1 pour une présentation devant le comité scientifique international.

Les conditions entourant les décisions de financement sont quant à elles précisées à l'article 4.5 des [RGC](#).



## 7. DATES IMPORTANTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS

- 19 juillet 2018 : Lancement de l'appel à projets avec les règles du programme Audace et le formulaire électronique de la lettre d'intention;
- 19 septembre : Date limite de soumission des lettres d'intention (à 16h00);
- 12 novembre : Invitation à soumettre une demande et mise en ligne du formulaire de demande pour les équipes présélectionnées par l'analyse de pertinence des lettres d'intention;
- 12 décembre : Date limite de soumission des demandes (à 16h00);
- Fin février/début mars 2019: Entrevues avec les responsables des projets retenus en phase 1 de l'évaluation (évaluations individuelles) pour une présentation devant le comité international;

- Avril : Annonce des résultats.

Pour les conditions liées à l'annonce des octrois, se référer à la **section 5 des RGC** [🔗](#).

Une copie du certificat d'éthique pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou d'animaux dans le projet sera demandée lors de l'octroi de la subvention, s'il y a lieu. Le versement de la subvention respectera les règles liées à l'éthique de la recherche et conformité des **RGC** [🔗](#) (section 5.4).



## 8. DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière consiste en une subvention d'un maximum de 100 000 \$ pour une durée de 12 mois. Dans les documents soumis pour évaluation, l'utilisation de cette somme peut toutefois être planifiée sur 24 mois.

En respect des objectifs du programme, la subvention versée doit être utilisée pour le financement de dépenses reliées directement à la réalisation du projet. Tous les postes budgétaires prévus par les **RGC** [🔗](#) sont admissibles.

Des frais indirects équivalents à 27 % du budget octroyés seront versés en sus du montant de la subvention destinée à la recherche, soit un maximum de 27 000 \$.



## 9. SUIVIS ET REDDITION DE COMPTES

Conformément aux **RGC** [🔗](#), les titulaires d'une subvention obtenue dans le cadre de ce programme doivent soumettre un rapport final dont le format sera communiqué en temps utile aux responsables des demandes financées.

Par ailleurs, dans le but de mettre en valeur les retombées des projets financés dans le cadre de ce programme, les équipes devront contribuer, sur invitation, à certains événements de type forums, colloques, activités de suivi ou de transfert organisés par les Fonds.



## 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2019-2020.



Suivez-nous



Restez en contact



# Plan du site

## Accueil

### Bourses et subventions

À propos de FRQnet

Consulter les programmes  
- Remplir une demande

Règles générales  
communes

Établissements reconnus  
pour gérer du financement

Évaluer une demande

Résultats des concours  
2018-2019

Règles des concours  
antérieurs

### La recherche

La recherche en vedette

La recherche financée par  
le FRQSC

### Partenariat

Pourquoi devenir  
partenaire du FRQSC?

Devenir partenaire du  
FRQSC

Nos partenaires

Appels de propositions en  
cours

Projets de recherche

Rapports de recherche

Activités de transfert des  
connaissances

Rayonnement  
international

### Le FRQSC

Mission et domaines de  
recherche

Plan stratégique 2014-  
2017

Faits et chiffres

Diffusion de l'information

Conseil d'administration et  
comités

Direction scientifique

Répertoire du personnel

Conseillers scientifiques

Données et statistiques

Publications

Emplois

Logo

### Éthique

Contexte

Éthique de la recherche

Conduite responsable en  
recherche

Propriété intellectuelle

Recherche en éthique

Comité sur l'éthique et l'intégrité  
scientifique

Capsules d'information

Consultation et événements

Liens et publications d'intérêt

### Espace presse

Nouvelles et communiqués

Documents promotionnels

Les SSH en innovation

Calendrier d'événements

Multimédia

### Accès portails

## Consultez aussi

Fonds Nature et technologies 

Fonds Santé 

Scientifique en chef du Québec 

Webmestre

Conditions d'utilisation

Déclaration de services

Accessibilité

Politique de confidentialité

Accès à l'information

Propriété intellectuelle | Nétiquette

Dernière mise à jour : août 2018

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2014